EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION n° 2020.00278
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16/11/2020

Politique	-	Dossier n°	CM-000358
Commission	**Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux**		
Direction en charge	Ressources Humaines		
Objet	Modification des règles applicables au régime indemnitaire en cas d'arrêt maladie - Approbation.		

Président **M. Gaël PERDRIAU, Maire**
Date de convocation du Conseil : **06/11/2020**
Compte rendu affiché le : **17/11/2020**
Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Présents
M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Siham LABICH, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Patrick MICHAUD, Mme Nicole PEYCELON, M. Paul CORRIERAS, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Frédéric DURAND, Mme Nadia SEMACHE, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Marie-Christine BUFFARD, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Pascale LACOUR, M. Charles DALLARA, Mme Brigitte MASSON, M. Denis CHAMBE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Claude LIOGIER, Mme Delphine JUSSELME, M. Lionel BOUCHER, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Maryse ZOFFO, M. Jacques PHROMMALA, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Dominique MANIN, M. Alain SCHNEIDER, M. Georges HALLARY, M. Jacques GUARINOS, M. Robert KARULAK, Mme Catherine ZADRA, Mme Véronique FALZONE, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Thierry NITCHEU, Mme Laurence RICCIARDI, Mme Catherine GROUSSON, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Anne-Sophie RIOU, Mme Diarra KANE, Mme Laura CINIERI, Mme Fanny RIVEY, M. Tom PENTECOTE, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Danielle TEIL, Mme Christel PFISTER, M. Olivier LONGEON, M. Michel NEBOUT, M. François BOYER, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Ali RASFI, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Julie TOKHI, M. Pierrick COURBON, Germain COLLOMBET

Absents-Excusés
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME, M. Jean DUVERGER donne pouvoir à Mme Julie TOKHI (à partir du point 29 de l'ordre du jour)

Secrétaire de séance
Mme Marie-Jo PEREZ

■ Rappel et références

Mettant à profit les possibilités ouvertes par le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011, la Ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole ont décidé de faire évoluer leur dispositif de couverture prévoyance en souscrivant, à compter du 01/01/2018, un contrat collectif commun auprès de SOLIMUT mutuelle de France d'une durée de 6 ans.

Devant la dégradation des résultats techniques pour les exercices 2018 et 2019, SOLIMUT mutuelle de France a fait part de sa volonté de résilier le contrat, avec effet au 31/12/2020.

Après négociations, SOLIMUT a fait part d'un aménagement des garanties pour revenir à l'équilibre économique qui modifie en profondeur la structure du contrat, avec :

- la mutualisation des garanties sur le traitement, le régime indemnitaire et le décès en une seule garantie obligatoire, l'instauration d'un régime unique de carence portée à 10 jours sur le régime indemnitaire, ainsi que la mise en place d'un taux de couverture unique de 90% sur le traitement et le régime indemnitaire,
- des garanties éléments variables et invalidité qui demeurent optionnelles

Ces propositions ont été acceptées par Saint-Etienne Métropole et la Ville de Saint-Etienne. Elles prendront la forme d'un avenant au contrat applicable au 01/01/ 2021.

■ Motivation et opportunité

Compte tenu de l'instauration par SOLIMUT d'un régime unique de carence portée à 10 jours, et afin de garantir aux agents un niveau de couverture acceptable, il est proposé le maintien de leur régime indemnitaire du 6ème au 10ème jour d'absence. Ce coût sera supporté par la collectivité.

■ Contenu

En conséquence, il est proposé avec effet 01/01/2021 :

- d'annuler les dispositions de la délibération n° 289 en date du 18/09/2017,

- de modifier l'article 1.1 alinéa 5 de la délibération n°82 du 05/02/1996 : « Montant annuel (ou taux) moyen / 12 X % activité – (retenues pour absences) » comme suit : « Montant annuel (ou taux) moyen / 12 X % activité – (retenues pour absences effectuées en trentième du premier au cinquième jour d'arrêt inclus) »,

- de modifier l'article 1.1 alinéa 6 de la délibération n°82 du 05/02/1996 : « Les retenues ne seront effectuées que lorsque le nombre de jours d'absences enregistré depuis le 01/01/1996 est supérieur à 10 jours, le nombre de jours étant exprimé en trentièmes » comme suit : « Les retenues ne seront effectuées que lorsque le nombre de jours d'absences enregistré est inférieur à 6 jours, le nombre de jours étant exprimé en trentièmes ».

■

■ Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint-Etienne

■ Point financier

TABLEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)			250 000,00 €	
Département				
Région				
État				
Europe				
SEM				
Autre				
Total des coûts et montants perçus par la Ville	**0,00 €**	**0,00 €**	**250 000,00 €**	**0,00 €**
Charge nette Ville		**0,00 €**		**250 000,00 €**

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

■ Proposition

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver la modification des règles applicables au régime indemnitaire en cas d'arrêt maladie telle que présentée ci-dessus,
- imputer la dépense :

Imputation budgétaire	Investissement				Fonctionnement		
	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)	N° Opération	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)
Dépenses					2021	'012	divers articles 64
Recettes							

■ Décision

Proposition adoptée
52 voix pour, 7 voix contre, 0 abstention(s)

Détail des votes
Votes pour
M. Gaël PERDRIAU , M. Gilles ARTIGUES , Mme Siham LABICH , M. Jean-Pierre BERGER , Mme Nora BERROUKECHE , M. Patrick MICHAUD , Mme Nicole PEYCELON , M. Paul CORRIERAS , Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE , M. Frédéric DURAND , Mme Nadia SEMACHE , M. Marc CHASSAUBENE , Mme Marie-Christine BUFFARD , M. Samy KEFI-JEROME , Mme Pascale LACOUR , M. Charles DALLARA , Mme Brigitte MASSON , M. Denis CHAMBE , Mme Nicole AUBOURDY , M. Claude LIOGIER , Mme Delphine JUSSELME , M. Lionel BOUCHER , Mme Marie-Eve GOUTELLE , Mme Maryse ZOFFO , M. Jacques PHROMMALA , Mme Marie-Jo PEREZ , M. Jean-Noël CORNUT , M. Jean-Pierre KOTCHIAN , Mme Dominique MANIN , M. Alain SCHNEIDER , M. Georges HALLARY , M. Jacques GUARINOS , M. Robert KARULAK , Mme Catherine ZADRA , Mme Véronique FALZONE , M. Abdelouahb BAKLI , Mme Brigitte REGEFFE , M. Thierry NITCHEU , Mme Laurence RICCIARDI , Mme Catherine GROUSSON , M. Gabriel DE ALMEIDA , Mme Anne-Sophie RIOU , Mme Diarra KANE , Mme Laura CINIERI , Mme Fanny RIVEY , M. Tom PENTECOTE , Mme Cyrine MAKHLOUF , Mme Danielle TEIL , M. Jean DUVERGER , M. Olivier LONGEON , Mme Julie TOKHI , Germain COLLOMBET

Votes contre
Mme Christel PFISTER , M. Michel NEBOUT , M. François BOYER , Mme Isabelle DUMESTRE , M. Ali RASFI , Mme Laetitia VALENTIN , M. Pierrick COURBON

Pour Extrait
Le Maire

Gaël PERDRIAU